

MARCHE N° 12142U

CENON

ZAC CENON PONT ROUGE - ILOT B2 – AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE ET CREATON D'UNE VOIE NOUVELLE

Avenant n° 1

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0549 du 24 septembre 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

D'une part,

Et

Monsieur, _____, agissant au nom et pour le compte de la société CMR ayant son siège social 4, rue René Martrenchar, inscrite au registre du commerce de la Gironde sous le numéro B 393605746

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Par marché 12142U, notre Etablissement public a confié les travaux d'aménagement du parvis de la mairie et la création d'une voie nouvelle sur l'ilot B2 de la zac Cenon Pont rouge, à la société C.M.R. pour un montant global de 530 788,40 € HT.

En cours de chantier, il apparaît des sujétions imprévues ayant pour conséquences diverses variations des quantités prévues au marché ainsi que l'établissement de prix nouveaux.

1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des quantités figurant au détail estimatif et des travaux supplémentaires.

2 – CONTENU DE L'AVENANT

L'avenant n°1 porte sur les points suivants exposés en objet.

2.1 – Les évolutions des quantités

En cours d'exécution du marché il est constaté une très mauvaise qualité du sous sol liée à l'histoire du site, c'est-à-dire la démolition d'un bâtiment avec apport de remblais non adaptés et

en partie dans la zone de construction des nouveaux bâtiments. Les infrastructures existantes ne laissaient pas présager d'une qualité dégradée.

Cet imprévu génère des problèmes de portance du terrain, ce qui nécessite une purge du terrain ainsi que l'apport de matériaux de substitution permettant d'asseoir l'assise et la stabilité de la future chaussée et des trottoirs.

Par ailleurs, la découverte d'un collecteur mal implanté (plan erroné) implique la création d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales.

Ces sujétions imprévues entraînent les variations de quantité inscrites dans les tableaux ci-après

Les prix unitaires du marché dont les quantités ont variées en diminution, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU A

N°	DESIGNATION	U	PU H.T	Quantité en moins	Montant €H.T
4	Mise en place alternat de circulation	j	31.70	-5,00	-158.50
9	Abattage d'arbres	u	168	-2.00	-336.00
10	Débroussaillage	m ²	4.74	-11.60	-528.98
11	Décapage terrain	m ²	2.60	-980.00	-2 548.00
13	Terrassement mécanique sans évacuation	m ³	5.13	-100.00	-513.00
16	Mise en œuvre de déblais en remblais	m ³	5.34	-100.00	-534.00
22	Fraisage chaussée	m ²	3.01	-200.00	-602.00
24	Fourniture bordure granit 20x30	m	36.10	-850.00	-30 685.50
25	Fourniture bordure granit 25x30	m	43.30	-150.00	-6 495.00
28	Plus value pour bordures courbes	m	44.40	-30.00	-1 332.00
29	Fourniture de pièces spéciales en pierre naturelle	m	44.40	-15.00	-666.00
30	Pose de bordure pierre naturelle	m	23.60	-548.00	-12 932.80
52	Remblai fouille en sable	m ³	20.80	-50.00	-1 040.00
59	Fouille en tranchée pour réseaux	m	12.20	-150.00	-1 830.00
60	Fourniture et pose gaines polyéthylène HD	m	6.00	-110.00	-660.00
62	Fourniture et pose de gaines D=50-60PVC	m	4.97	-50.00	-248.50
Total des prix unitaires du marché dont les quantités ont diminué :					-61 110.28

L'incidence financière des prix unitaires du marché dont les quantités ont diminuées est de :
-61 110.28 € H.T.

Les prix unitaires du marché dont les quantités ont variées en augmentation, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU B

N°	DESIGNATION	U	PU H.T	Quantité en plus	Montant €H.T
5	Clôture provisoire hauteur 1m	m	10.00	400.00	4 000.00
8	Sondages	m ²	70.00	20.00	1 400.00
12	Terrassement mécanique avec évacuation	M3	15.10	1469.00	22 181.90
14	Terrassement à la main	M3	70.50	30.00	2 115.00
15	Démolition béton armé	M3	42.30	30.00	1 269.00
26	Fourniture de bordures granit 20x20	M	29.20	221.00	6 453.20
27	Fourniture de bordures granit 20x12	M	20.00	246.00	4 920.00
32	Grave non traitée trottoir	M3	54.10	537.00	29 051.70
33	Grave non traitée chaussée	M3	45.15	700.00	31 605.00
34	Béton compactée trottoir	M2	23.10	120.00	2 772.00
45	Fourniture de dalles pierre naturelle	M ²	38.60	92.00	3 551.20
46	Pose de dalles sur trottoir	M ²	31.20	92.00	2 870.40
50	Pose de tuyau diam 400	M	46.70	48.00	2 241.60
61	Fourniture et pose de gaines D=42-45PVC	M	3.76	770.00	2 895.20
64	Fourniture et pose d'une chambre L2T	U	535.00	3.00	1 605.00
65	Fourniture et pose d'une chambre L3T	u	721.00	1	721.00
66	Fourniture et pose d'une chambre L4T	U	1 740.00	1	1 740.00
72	Grille concave 400x400	U	455.00	5.00	2 275.00
Total des prix unitaires du marché dont les quantités ont augmenté :					+123 667.20

L'incidence financière des prix unitaires du marché dont les quantités ont augmentées est de :
+ 123 617.20 € H.T.

2.2) Création des prix nouveaux :

Les prix nouveaux portent:

- sur la fourniture d'un matériau drainant 6/10 (PN1) destinés à la mise en place du collecteur,
- sur la fourniture de grave ciment 3,5% (PN2) permettant de stabiliser les terrains sous les structures de chaussée et de trottoirs.

TABLEAU C

N°	Désignation des ouvrages	U	P.U	Q en TS	TOTAL € H.T
PN1	Matériau drainant 6/10	M3	41.60	250.00	10 400.00
PN2	Grave ciment 3.5%	M3	86.63	450.00	38 983.50
Total HT des travaux modificatifs et supplémentaires :					+49 383.50

L'incidence financière de la création des prix nouveaux est de : + 49 383.50 € H.T.

3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	530 788,40 € H.T.
Variation globale des prix unitaires:	62 506,92 € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	49 383,50 € H.T.
Sous total avenant :	111 940,42 € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché :	642 728,82 € H.T.
T.V.A (19,6%) :	125 974,85
Nouveau montant du marché :	768 703,67 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché s'élève à **sept cent soixante huit mille sept cent trois euros et soixante sept centimes Toutes Taxes Comprises**

4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux